



Indemnités de licenciement fractionnées

Par **serena**, le **28/02/2008** à **23:55**

Bonsoir,

suite à un licenciement économique, ma société me propose de me régler mes indemnités en plusieurs mensualités en me laissant entendre que si elle devait me payer la totalité je la mettrais en difficulté..Etant donné qu'il y a de fortes chances que le gérant soit mis en liquidation dans peu de temps, n'y a-t-il pas un risque à ce que je ne touche pas la totalité de mes indemnités?

Quelle valeur juridique a un échéancier pour un liquidateur et est-il tenu d'honorer cette dette même s'il n'y a plus d'argent dans la caisse?

Et de toute façon est-ce bien légal?

Merci de vos réponses

cordialement

serena